



## Pouvoir d'achat une mobilisation à amplifier

De 2000 à 2008, la valeur du point d'indice, qui sert de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires, a perdu 10%, si on le compare à l'évolution des prix. Le gouvernement le reconnaît, puisqu'il a jugé nécessaire la mise en place de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat). Cette GIPA consiste en un versement d'une indemnité compensant la perte de pouvoir d'achat d'un agent qui n'aurait eu aucune promotion au cours des 4 dernières années, ce qui gomme ainsi tous les effets d'ancienneté dans la progression de la rémunération. Ce mécanisme entérine également une individualisation de la rémunération.

Si les effets de cette perte de pouvoir d'achat sont désastreux, ils le sont plus encore pour les bas salaires : ainsi, le gouvernement est périodiquement contraint d'ajouter des points d'indice aux premiers échelons, uniquement pour maintenir les salaires au niveau du SMIC ! Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2008 par exemple du 1<sup>er</sup> au 4<sup>e</sup> échelon de l'échelle 3, du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> de l'échelle 4 et aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'échelle 5, la rémunération sera la même !

Un agent de catégorie C pourrait ainsi passer 8 ans sans gagner un centime.

Les propositions faites par le ministre de la Fonction Publique le 3 juillet poursuivent cette politique, en ne proposant pour l'année 2009 qu'une augmentation de 0,5% au 1<sup>er</sup> juillet et de 0,3% au 1<sup>er</sup> octobre, puis 0,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et 2011. Cela représente une augmentation moyenne de 0,575% par an sur les 3 ans à venir, alors que l'inflation dépasse aujourd'hui les 3,5% annuels.

Et ce n'est pas la revalorisation des heures supplémentaires (dont ont été écartés les enseignants) ni leur défiscalisation, ni même l'attribution de primes exceptionnelles qui enrayeront cette dévalorisation des métiers de la Fonction Publique. Leur attribution se faisant au bon vouloir de l'employeur et en fonction des moyens dont disposent les services, dans le cadre d'une régression des services publics, aucun agent n'a aujourd'hui la garantie d'une progression de son pouvoir d'achat qu'était censé lui garantir jusqu'à aujourd'hui son statut.

C'est donc un véritable appauvrissement des agents publics qui est programmé. La mobilisation sur le pouvoir d'achat sera donc indispensable, dès la rentrée.



### Votre cotisation un acte militant, un soutien indispensable

Adhérer au SNETAP, c'est permettre par votre cotisation le financement des actions nécessaires à la défense de l'enseignement agricole et de ses personnels.

Un engagement individuel, une cotisation proportionnelle aux revenus.

Votre cotisation donne droit à un abattement fiscal à hauteur de 66% de son montant.

À partir de la rentrée 2008, vous pouvez opter pour un paiement fractionné et à prélevement automatique sur votre compte de rattachement de l'établissement.

## Le snetap au cœur de l'action



### Un syndicalisme de lutte

Avec sa Fédération, la FSU, le Snetap combat résolument les régressions de tous ordres, induites par les orientations politiques de l'actuel gouvernement !

En 2007-2008, le Snetap a soutenu et participé activement aux différentes initiatives nationales pour la défense des Services Publics et de leurs personnels, contre l'allongement de la durée de cotisation de retraite à 41 années, pour un véritable rattrapage du pouvoir d'achat.

Dans son champ d'activité, le Snetap-FSU a initié de très nombreuses actions pour la défense de l'Enseignement Agricole Public. Interventions auprès des parlementaires sur la question du budget, interpellation de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche sur la précarité des personnels, mobilisation des personnels dans le cadre des comités paritaires régionaux et nationaux sur le dossier des structures, actions de grèves contre les décisions de fermetures de classes. La manifestation nationale du 14 décembre 2007, réunissant plus de 600 personnels de l'Enseignement Agricole Public contre la politique de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, a obligé le Ministre à revoir quelque peu sa copie, témoignant ainsi de l'intérêt d'établir un vrai rapport de force.



### Une force de propositions

Le Snetap-FSU ne s'enferme pas dans la seule stratégie de la contestation, en syndicat responsable, il travaille à l'élaboration de propositions alternatives crédibles.

De ses Etats Généraux en mai 2006, qui ont conduit à la production du document « Une Nouvelle ambition pour l'Enseignement Agricole Public », réactualisant les propositions concrètes pour développer l'Enseignement Agricole Public, en passant par la production de la charte des CFA-CFPPA qui intéresse les Conseils Régionaux ou encore la réflexion engagée sur les métiers de direction, dans le cadre des assises des personnels de direction en 2007, le Snetap entend toujours articuler au plus près son refus de l'abandon du service public de l'enseignement agricole et l'élaboration de contre propositions constructives.

### Un attachement à l'unité syndicale

Parce que nous savons bien que la dispersion et l'émiettement du paysage syndical en France sont un terrible atout pour ce gouvernement, le Snetap et la FSU font de la recherche de l'unité syndicale une priorité permanente. C'est ainsi, qu'au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Snetap travaille de manière continue avec le Syac-CGT, SUD Rural et la plupart du temps également avec le Sfoarta-

FO à construire un front majoritaire, utile et efficace contre les mesures de régression de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche. Notamment contre la généralisation du bac pro 3 ans, pour la prime exceptionnelle des TOS, contre la précarité, ou encore dernièrement pour la mise en conformité des contrats des agents d'enseignement à la quotité de travail.



### Le Snetap, une information claire et disponible

Le Snetap a mis en place un ensemble d'outils d'information à destination des syndiqués pour assurer l'efficacité de l'action, et le débat.

Listes de diffusion électroniques pour les élus aux différentes instances du Snetap, courriers syndicaux aux secrétaires de section, courriers catégoriels, bulletin, site internet... Chaque syndiqué peut trouver ainsi l'information ou l'interlocuteur pour répondre à ses questions.

Consulter ces outils, les faire évoluer, les enrichir par des propositions de contenu, sont autant de possibilités de faire circuler l'information, la rendre encore plus opérationnelle pour l'action et les revendications.



# l'enseignement agricole



## agir au quotidien ensemble



## Rentrée 2008 sous le signe de l'action



# Demande d'adhésion au Snetap-Fsu

NOM : .....

Prénom : .....

Catégorie : .....

Etablissement : .....

**SOUHAITE adhérer** (ré-adhérer)  
**au SNETAP-FSU pour l'année scolaire 2008-2009 (\*)**.

Pour cela, je retourne cette demande d'adhésion :

- Au - à la - secrétaire, ou
- Au - à la - trésorier-ère-

de la **section locale** de mon établissement  
qui me contactera pour finaliser mon adhésion

(\*) 66% du montant de ma cotisation sont déductibles  
des impôts sur le revenu.

## Contact national

**SNETAP-FSU**  
251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS Cedex 15

Tél. 01 49 55 84 42  
Fax : 01 49 55 43 83  
snetap@snetap-fsu.fr

**www.snetap-fsu.fr**

# agir au quotidien ensemble



## Rentrée 2008 sous le signe de l'action



## Enseignant un métier dévalorisé et une précarité qui s'accroît

Lors de son élection, le Président de la République s'était dit convaincu de la nécessité de revaloriser la fonction des enseignants. Il a d'ailleurs commandité une mission pour cela : la « commission Pochard ».

Un an plus tard, sans grande surprise, l'essentiel des recommandations de celle-ci ne visent qu'à augmenter la charge de travail des enseignants, en ajoutant à leurs missions le suivi, l'individualisation et le soutien aux élèves en difficulté... Pendant les congés scolaires et rémunéré en heures supplémentaires. Si la commission reconnaît la faiblesse des salaires en début de carrière, elle nie globalement le fait qu'à qualification équivalente, le salaire des enseignants est largement en deçà des salaires des autres professions.

Dans les faits, alors que les effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire devraient progresser dans les années à venir, c'est plus de 8 000 suppressions d'emplois d'enseignants qui sont programmées chaque année à l'éducation nationale et plus d'une centaine par an dans l'enseignement agricole.

Pour mettre en œuvre ces orientations que nous combattons, le gouvernement n'a d'autres solutions que :

- Diminuer les horaires d'enseignement : c'est, dans l'enseignement agricole, ce que le ministre s'acharne à faire depuis des années en réduisant à la baisse les grilles horaires, en ramenant la formation du bac professionnel de 4 à 3 ans, en fusionnant les spécialités de formation, en supprimant les enseignements optionnels, les dédoublements... Des solutions qui réduisent la qualité des enseignements en même temps qu'elles alourdissent la charge de travail des enseignants.
- Imposer aux enseignants de travailler davantage. Ainsi toutes les conditions ont été créées pour contraindre les enseignants à faire des heures supplémentaires (alors qu'ils ont été les seuls fonctionnaires écartés de leur revalorisation : elles demeurent majorées de 7% seulement contre 25% pour tous les autres fonctionnaires). Le corollaire de cette orientation étant la suppression de nombreux emplois de contractuels.

Si la pression syndicale a contraint le secrétaire général du ministère à conclure les contrats au prorata du temps réel de travail à la rentrée prochaine, globalement, le nombre d'emplois de contractuels sera en recul en septembre 2008. Et le non remplacement d'un départ à la retraite

sur 2 aura pour conséquence, non seulement de réduire la place du service public, mais également d'aggraver les conditions d'emploi et de travail des enseignants.

C'est pourquoi le Snetap, avec d'autres organisations syndicales de l'enseignement agricole public, a lancé une campagne de refus des heures supplémentaires :

- pour l'avenir de l'enseignement agricole public
- pour la préservation de la qualité de notre enseignement
- pour la sauvegarde de l'emploi
- pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération.



### Sommaire

Enseignant : un métier dévalorisé et une précarité qui s'accroît p. 2

Le Snetap combat la précarité : des contrats à la place des heures sup p. 2

Filière administrative : manque cruel de postes p. 3

CFAA / CFPPA : charte sociale, protocole, postes gagés Des dossiers qui avancent grâce au Snetap p. 4

Enseignement maritime : le Snetap défend une totale parité p. 4

Les TOS avec le Snetap p. 4

Pouvoir d'achat : une mobilisation à amplifier p. 5

Le Snetap au cœur de l'action p. 6

Encart « adhésion » inséré au milieu de la revue ainsi qu'un calendrier 2008-2009.

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 01 49 55 43 83 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513 - Dépôt légal : juil.-août 2008.

Rentrée sans ambition + Rentrée sans moyens = Rentrée sans notes + Rentrée sans CCF

Déterminé à ne pas accepter plus longtemps des dégradations supplémentaires de notre système d'enseignement le Snetap appelle les personnels à continuer de s'engager dans l'action dès cette rentrée afin de peser résolument sur l'élaboration du projet de budget triennal 2009-2011.

## Filière administrative Manque cruel de postes

La filière administrative, fortement touchée par la suppression de postes, sera à nouveau la première victime des « restrictions budgétaires » à la rentrée 2008. La mobilisation doit se poursuivre car l'action syndicale a déjà permis de faire avancer certains dossiers.

### Harmonisation des régimes indemnitaires

Les interventions systématiques de nos élus en CAP sur le dossier de l'évolution des régimes indemnitaires, les campagnes de pétitions répétées et les démarches auprès des parlementaires initiées par le Snetap ont abouti fin 2007, à la revalorisation de la prime, cette somme a permis de couvrir la moitié des écarts avec des personnels des services déconcentrés (DDAF - DDSV - DRAF), avec + 80% pour les personnels ATS de l'enseignement agricole public.

Le SNETAP est intervenu sans relâche sur ce dossier et a obtenu la pérennisation de cette indemnité.

Bien que cette augmentation soit substantielle, l'harmonisation des primes avec les services déconcentrés, doit être poursuivie et, même si un effort a été fait en 2007, l'administration ne s'engage pas pour l'instant pour 2008.

### Le Snetap reste vigilant, actif et combatif :

- Pour poursuivre l'harmonisation des régimes indemnitaires dès 2008.
- Pour permettre aux agents non titulaires qui continuent à être écartés du régime indemnitaire, d'en bénéficier.
- Pour résoudre le problème des agents logés par nécessité absolue de service qui ne peuvent prétendre à un régime indemnitaire.

### Suppression de postes

Les élus Snetap interviennent systématiquement en commission paritaire des filières administratives pour dénoncer le non-remplacement des départs à la retraite, des maladies, ou des congés de maternité, sans oublier les postes restés vides après le mouvement de mutation (ex : plus de 40 dans le corps des adjoints administratifs à la dernière commission).

Pour le secteur de l'Enseignement Agricole un recrutement direct de 15 postes a été obtenu, avec prise de fonction au 1er septembre 2008. Pour combler le manque de personnels il est également prévu de recruter 7 postes pour les adjoints administratifs, emplois au titre de la Colorep.

Malgré tout le compte n'y est pas !



### Avec le Snetap, ensemble, on agit

- Pour le renouvellement de tous les contractuels administratifs régionaux par les DRAF/SRFD
- Pour la défense de l'Enseignement Agricole Public
- Pour lutter contre la précarité
- Pour la revalorisation des administratifs
- Pour la défense de l'emploi

## CFAA / CFPPA Charte sociale, protocole, postes gagés Des dossiers qui avancent grâce au Snetap

### Pour l'organisation d'un service public de formation professionnelle.

Le Snetap revendique un service public de la formation géré publiquement, non contraint aux règles imposées par le code des marchés publics et en convergence avec les autres organismes de formation publics.

Pour cela, il a rédigé une charte sociale des CFPPA au service de la formation professionnelle et de la promotion sociale.

Il s'engage à l'utiliser à tous les niveaux : groupes politiques, parlementaires, conseillers régionaux et associations des régions de France.

### Pour la relance du protocole CFAA/CFPPA.

Le secteur CFAA/CFPPA fera un tour de France de relance du protocole durant l'année 2008-2009. La lutte contre la forte dégradation des conditions de travail dans les CFAA/CFPPA doit être portée dans tous les établissements et toutes les instances.

Pour le respect du statut des titulaires sur les postes gagés, pour l'application de tous les droits sociaux, pour que les titulaires qui ont choisi l'apprentissage ou la formation continue puissent rester dans les centres.



## Enseignement maritime Le Snetap défend une totale parité

Depuis 2002, le Snetap-FSU se bat aux côtés des personnels des Lycées Maritimes pour les défendre - dans les établissements, dans les commissions paritaires, mais aussi auprès des DRAM, de la Direction des Affaires Maritimes et du Ministère de l'Agriculture - et exiger que l'enseignement maritime soit traité à totale parité avec l'enseignement agricole (respect des statuts des personnels et des obligations de service, dotations en personnels accrues dans les établissements, résorption du taux très élevé de précarité, renforcement du système d'appui pédagogique...). Outre les dossiers individuels que nous avons été conduits à traiter - et à régler avec succès - , le Snetap-FSU a obtenu des avancées significatives pour les personnels : renforcement des équipes de surveillance par la création de postes d'assistants d'éducation, ouverture de postes ou concours PLPA dans les disciplines générales, mise en place de sessions de préparation au concours PLPA, obtention de l'heure de première chaire pour les classes de

baccalauréat professionnel, création de postes de directeurs adjoints, création de référents disciplinaires pour l'appui pédagogique, mise en place de groupes de travail pour la mise en œuvre du Bac Pro, accès des élèves de Bac Pro CGEM à la formation d'officier chef de quart passerelle et machine créée à l'hydro de Marseille... La perspective d'intégration de l'Enseignement Maritime au ministère de l'Agriculture annoncée pour la rentrée 2009 doit nous aider à gagner sur les dossiers que nous jugeons prioritaires : résorption de la précarité par l'augmentation des postes ouverts aux concours, renforcement des dotations en personnels des Lycées Maritimes, amélioration de la situation des ex OEA surveillants et alignement du statut des CPE de l'enseignement maritime sur celui des CPE de l'enseignement agricole. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance de peser sur les choix qui seront faits pour l'Enseignement Maritime. Rejoignez le Snetap-FSU.

## RENTREE 2008



## Les TOS avec le Snetap

Plus que jamais, le Snetap reste le syndicat des TOS. Parmi les combats qui ont été menés cette dernière année, il y a celui de l'indemnitaire. Les 700 euros, arrachés à l'administration lors de la manifestation du 14 décembre 2007, sont certainement loin du compte, mais sans la force d'un syndicat, qui ne désarme pas, les TOS auraient été exclus de toutes indemnités. Cette victoire des TOS, de la communauté éducative et de leur syndicat montre toute la détermination du Snetap à les défendre.

Agents de l'Etat ou des Conseils Régionaux, le Snetap est légitime en se plaçant résolument aux côtés des TOS.

Il continue son action en s'engageant, comme il l'avait déjà fait en 2006, dans les élections de la Fonction Publique Territoriale en novembre 2008.

Le renouvellement des représentants des personnels dans les instances paritaires (Commission Administrative Paritaire - Comité Technique Paritaire - Comité Hygiène et Sécurité) permettra au Snetap de présenter des listes de candidats sur des valeurs fortes basées sur la défense des personnels.

Ainsi, les élus auront à cœur de défendre demain, une harmonisation par le haut des conditions de travail, de promotion et du régime indemnitaire aujourd'hui trop différents d'une région à l'autre. C'est la raison pour laquelle, le Snetap vient de renforcer une structure nationale chargée de coordonner les échanges d'informations entre les régions et d'animer des réunions régionales.

Parce que les TOS, membres à part entière de la communauté éducative, doivent pouvoir compter sur un syndicat national fort et bien implanté tant régionalement que dans les établissements, le Snetap continuera à s'engager avec eux.

